

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2631

28 octobre 2011

SOMMAIRE

Adams Rayner Capital S.à r.l126247	Magenta International S.A	
Amromco Lux III S.à r.l126248	Mala Invest S.A126288	
Amromco Lux II S.à r.l	Marathon Luxembourg S.à r.l126270	
ASAP Luxembourg S.A. 126247	Meigerhorn Capital S.à r.l126282	
AXA Infrastructure III S.à r.l126249	Meng Famille S.à r.l	
Flairzone S.à r.l	Metal and Steel Privat Equity Investment	
Gamar S.A126245	S.A126282	
Havisham S.à r.l126249	M & G Associates S.A126270	
Helarb Mécanuméric S.à r.l	MMA Alternative Fund126242	
Helarb S.P.M., S.àr.l126262	Morgan Stanley Rhein S.à r.l126282	
Institut de Recherches et d'Etudes Nota-	Multiple Enterprises Association Interna-	
riales Européen (I.R.E.N.E.)126265	tional S.A126288	
IRML126267	Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l126284	
Joy S. à r.l126261	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l 126283	
JPMorgan European Property Holding Lu-	Multiplex Luxembourg Limited Partner S.	
xembourg 5 S.à r.l	à r.l	
Kestrel S.A	Muse Consulting S. à r.l126284	
Klarolux Investments S.à r.l126260	MyCab International126284	
Koch CTG S.à r.l126261	MyCab International126288	
L14 Investments 1 S.à r.l126270	Neovara European Mezzanine Partners	
La Grange Fleurie S.à r.l126265	2003-C S.à r.l	
Langgeluk B.V	Neovara European Mezzanine Retail 2003-	
LDV Management II Aerium IV Holding	A S.à r.l	
S.C.A	Neovara European Mezzanine Retail 2003-	
Lellig Immo S.A126259	B S.à r.l	
Leo Corp S.A	OnLive EMEA S.à r.l	
LG Management S.à r.l	Overland Trade SA	
L'Hirondelle Royale S.à r.l	Parindev S.A	
LICR S. à r.l	Parity Property Holding S.A126245	
Lighthouse Services S.à.r.l	Pavane Investments S.A	
Lilux International S.A126267	PBW II Real Estate Feeder S.A126247	
Luxavie S.à r.l	Premier Cru Multi Investments126245	
Macquarie Capital S.A	Prime Credit 1 S.à r.l	
Macquarie Infrastructure and Real Assets	Société d'économie Générale S.A 126284	
S A 124270	Toyama Financial Services S.A126258	



MMA Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.349.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 avril 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de réélire, pour une nouvele période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:
 - * Monsieur Philippe NARZUL, Administrateur
 - * Monsieur Michel HAPPERT, Administrateur
 - * Monsieur Francis JAISSON, Administrateur
 - * Monsieur Arnaud MEMIN, Administrateur
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Philippe NARZUL, MMA, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, F- 72030 Le Mans Cedex 9
- Monsieur Michel HAPPERT, MMA Finance, 11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon, F- 75663 Paris Cedex 14
- Monsieur Francis JAISSON, MMA Finance, 11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon, F- 75663 Paris Cedex 14
- Monsieur Arnaud MEMIN, MMA Finance, 11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon, F- 75663 Paris Cedex 14 Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L – 2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, BP 1173.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2011127258/28.

(110146333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Flairzone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.373.

In the year two thousand and eleven, on the first of September.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMORGAN GEOPF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 127865, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on September 1 st, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole unitholder (hereafter the "Sole Unitholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of "Flairzone S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 162373, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 15 th, 2011, under process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and amended by a deed of the undersigned notary, dated August 5 th, 2011, under process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's subscribed unit capital is set at ten thousand nine hundred and ninety-seven British Pounds (GBP 10,997.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units without nominal value.



III. The Sole Unitholder resolved to increase the subscribed unit capital by nine thousand and three British Pounds (GBP 9,003.-) to raise it from its present amount of ten thousand nine hundred and ninety-seven British Pounds (GBP 10,997.-) to twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) without issuance of any new unit.

Subscription - Payment

Thereupon JPMORGAN GEOPF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the entirety of the capital increase and have it fully paid up by a contribution in cash in the amount of nine thousand and three British Pounds (GBP 9,003.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units without nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMORGAN GEOPF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 127865, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 1 er septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée (ci-après "l'Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, sous la dénomination de "Flairzone S.à r.l." (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162373, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et modifié par un acte du notaire soussigné daté du 5 août 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.997,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de neuf mille trois Livres Sterling (GBP 9.003,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 10.997,-) à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) sans émission de part sociale nouvelle.

Souscription - Libération

Sur ce, JPMORGAN GEOPF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l, prénommée, déclare souscrire à l'entièreté de l'augmentation de capital et la libérer intégralement par un apport en numéraire de neuf mille trois Livres Sterling (GBP 9.003,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.



A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1449. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124712/93.

(110143543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

OnLive EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.818.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 août 2011

En date du 18 août 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- de nommer Monsieur John SPINALE, né le 11 juillet 1969 à Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 261 Jersey Street, San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Stephen Geoffrey PERLMAN
- Monsieur Etienne François HANDMAN
- Madame Eve Thea SALTMAN
- Monsieur Rémi René-Clément MACHET
- Monsieur John SPINALE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

OnLive EMEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011127279/23.

(110146223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Overland Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.781.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société en date du 8 septembre 2011 que:

- Le mandat de Madame Valérie Emond a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.
- Le mandat de la société Shareholder and Directorship Ltd. n'a pas été renouvelé.
- La société ODD Financial Services S.A., ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 41.014 a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127285/15.

(110146653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.



Parity Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.772.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 27 juillet 2011 que:

- 1. Le mandat des membres du Conseil d'Administration a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016:
 - Valeriy IAKOVLEV, comme administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration;
 - Victor PROSHIN, comme administrateur de catégorie B; et
 - Marina IAKOVLEV, comme administrateur de catégorie B.
- 2. La société REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 013, a été nommée Commissaire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Le mandat de EUROFID S.à r.l. en tant que Commissaire n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127286/21.

(110146304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Premier Cru Multi Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.337.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1 ^{er} septembre 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127290/15.

(110146715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Gamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.566.

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Gamar S.A.", ayant son siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.566, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 794 du 22 avril 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.



Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de Beckerich, à L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen, et modification afférente de 2 des statuts.
 - 2.- Nominations statutaires.
 - 3.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Beckerich à L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. (1 er alinéa). Le siège social est établi dans la Commune de Roeser."

Deuxième résolution

L'assemblée confirme que la démission du commissaire aux comptes de Madame Joëlle WURTH, reçue en date du 1 er février 2011 a été accepté lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2011.

Troisième résolution

L'assemblée confirme la nomination du nouvel commissaire aux comptes, GENERAL WORLD INVEST S.A., avec siège social à CH-1475 Forel, 46 route de la Condémine, (Suisse), inscrite auprès du Registre de Commerce de Fribourg sous le numéro CH-217-3539534-8, nommé lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2011

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2011. Relation GRE/2011/2969. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124726/61.

(110143937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Parindev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 21.729.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007 que le mandat de Monsieur Claude Cahen, administrateur, demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, a été prorogé et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 septembre 2011. Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011127296/15.

(110146262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pavane Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.943.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 8 septembre 2011.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. Référence de publication: 2011127298/9.

(110146275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62599 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127300/10.

(110146440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Adams Rayner Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.147.

En date du 22 août 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- 1. de nommer M. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962, à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
 - 2. d'accepter la démission de Mme. Marie-Sibylle Wolf de ses fonctions de gérante de la société avec effet immédiat.
- 3. de nommer la société Alter Audit S.à r.l. avec adresse professionnelle au 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011127967/19.

(110146687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

ASAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5212 Sandweiler, 7, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 70.791.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 26 août 2011 que:

1) Les mandats des administrateurs actuels prennent fin à l'issue de la présente assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale nomme à nouveau les administrateurs sortants pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Patrick GINDT, Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Gabriel DELLANDREA, Administrateur Technique.



- Madame Berthe BECKER épouse GINDT, Administrateur.
- Mademoiselle Laurence MILLARD, Administrateur.
- 2) Le mandat du commissaire aux comptes actuel prend fin à l'issue de la présente assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale nomme à nouveau comme commissaire aux comptes la société "FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A.", ayant siège social au 55, Ceinture des Rosiers à L-2446 HOWALD pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme et sincère

Patrick GINDT

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011127460/24.

(110146254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 161.397.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 août 2011

En date du 18 août 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Joel Lambert et Anastasia Deulina, en tant que gérants de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer David Rutledge, administrateur, né le 17 septembre 1952 à Springfield dans le Missouri aux Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 2722 Morganfair, Katy, 77450 Texas, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de classe A:

- David Rutledge

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan Dejans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Hille-Paul Schut Mandataire

Référence de publication: 2011127968/26.

(110146495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 161.402.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 août 2011 et du 8 septembre 2011

En date du 18 août 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Joel Lambert et de Alex Krueger, en tant que gérants de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer David Rutledge, administrateur, né le 17 septembre 1952 à Springfield dans le Missouri aux Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 2722 Morganfair, Katy, 77450 Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

En date du 8 septembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Neela Gungapersad, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.



- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de classe A:

- David Rutledge

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Cristina Lara
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Hille-Paul Schut Mandataire

Référence de publication: 2011127969/32.

(110146494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

AXA Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.111.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 06 septembre 2011.

Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 02 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011127976/16.

(110146282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Havisham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.399.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of August.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SMF Europe Holdings S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6 route de Trêves, L2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 154701 (hereafter "SMF Europe"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on August 30, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of "Havisham S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 159399, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary,



residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 8 $^{\rm th}$, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1229 of June 8 $^{\rm th}$, 2011.

- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.
- III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg to 6, route de Trêves, L-2633 Senningerberg.
- IV. The sole shareholder further resolved to convert the share capital currency of the Company with effect as from March 8 $^{\rm th}$, 2011 from the Euro into British Pounds, using the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.86043 as at March 8 $^{\rm th}$, 2011, the present share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) being hence replaced by a share capital of ten thousand seven hundred fifty-five point three seven five British Pounds (GBP 10,755.375) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares.
- V. The sole shareholder further resolve to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand two hundred forty-four point six two five British Pounds (GBP 9,244.625) in order to raise it from its present amount of ten thousand seven hundred fifty-five point three seven five British Pounds (GBP 10,755.375) to twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) without issuance of any new shares.

Subscription - Payment

Thereupon SMF Europe, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entire share capital increase and have it fully paid up in the amount of nine thousand two hundred forty-four point six two five British Pounds (GBP 9,244.625) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the amount of nine thousand two hundred forty-four point six two five British Pounds (GBP 9,244.625), owed by the Company to SMF Europe, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated August 30, 2011, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated August 30, 2011. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

SMF Europe, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
 - the transfer of the Contribution is effective today without qualification.
- VI. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend and entirely restate the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

"Chapter I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration

- **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of "Havisham S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad (but not in the Hong Kong Special Administrative Region nor in the United Kingdom) until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct



or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company will not acquire, directly or indirectly, any real estate property located in Hong Kong nor in the United States of America.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); and

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

- **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.
- **Art. 6. Capital Amendment.** The subscribed capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single partner (where there is only one partner) or by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.
- **Art. 7. Distribution Right of Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Shares Indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 9. Transfer of Units. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each partner agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of shares without the prior consent of the majority of the partners owning at least threequarters of the Company's share capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-Resident in the UK) or will be non-resident in the United States of America (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-Resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vicechairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.



The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the partners or the board of managers may appoint another manager, and in respect of partners' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers (i) by the joint signature of any two members of the board of managers provided that at least one of these members is Non-Resident in the UK and Non-Resident in the US or (ii) by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers pursuant to resolutions passed at a duly convened meeting.

Art. 13. Sub-Delegation of the Manager or the Board of Managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or more managers or any other person provided that in no event shall such powers be delegated solely to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may however sub-delegate his/its powers for specific tasks to any two managers or two persons acting jointly provided that at least one of them is not resident in the UK or in the US nor based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

- **Art. 14. Remuneration of the Manager(s).** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.
- **Art. 15. Liabilities of the Manager.** The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, except as provided under articles 192 and 59 the Law.



Chapter IV. - General meeting of partners.

Art. 16. Powers of the Sole Partner / General Meeting of Partners. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

A partner may act at any general meeting of partners by appointing (or, if the partner is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a partner himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles may only beadopted by the majority of the partners owning at least threequarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene any general meetings of the partners.

Such meeting(s) must be convened if partners representing more than fifty per cent of the Company's share capital so require.

Meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the partners shall never be held in the UK.

Art. 18. Liabilities of the partners. The partner(s) shall be liable only up to the amount of its (their) subscription and such liability shall not be joint or several.

Chapter V. - Business Year - Balance Sheet.

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé (s)".

Each partner shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their participation in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the partners. However, the manager, or, in case of plurality of managers the board of managers, may decide to pay interim dividends, subject to the conditions set forth under article 72-2 of the Law.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 21. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable Law.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.



On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SMF Europe Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 154701 (ci-après "SMF Europe"), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, sous la dénomination de "Havisham S.à r.l." (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159399, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 8 juin 2011.

II. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société actuellement fixé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, route de Trêves, L-2633 Senningerberg.

IV. L'associée unique décide également de convertir la devise du capital social de la Société avec effet au 8 mars 2011 de l'Euro en Livres Sterling en utilisant le taux de change 1 EUR = 0,86043 GBP applicable au 8 mars 2011, le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) étant par conséquent remplacé par un capital social de dix mille sept cent cinquante-cinq virgule trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 10.755,375) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

V. L'associée unique décide également d'augmenter le capital social par un montant de neuf mille deux cent quarante-quatre virgule six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 9.244,625) pour le porter de son montant actuel dix mille sept cent cinquante-cinq virgule trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 10.755,375) à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales.

Souscription - Libération

Sur ce, SMF Europe, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'entièreté de l'augmentation de capital et la libérer intégralement pour un montant neuf mille deux cent quarante-quatre virgule six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 9.244,625), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une dette certaine, liquide et exigible (ci-après l' «Apport») de neuf mille deux cent quarante-quatre virgule six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 9.244,625) due par la Société à SMF Europe, et résultant d'une déclaration de la Société en tant que bénéficiaire de l'Apport datée du 30 août 2011 ainsi que d'une déclaration de la société apporteuse de l'Apport datée du 30 août 2011. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

SMF Europe, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
 - Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui;

VI. Suite aux résolutions susmentionnées, l'associée unique décide d'amender et de reformuler les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

«Chapitre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 er . **Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Havisham S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement



par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts.)

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (à l'exception de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong et du Royaume-Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente pour son propre compte de propriétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération liée aux propriétés immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou mise en location de propriétés immobilières.

La Société n'acquerra pas directement ou indirectement des propriétés immobilières situées à Hong Kong ou aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Parts

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.
- **Art. 6. Modification du Capital.** Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.
- **Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents au RU») seront des non-résidents des Etats-Unis d'Amérique (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents aux US»).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-Résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-Résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme, télex ou email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-Résidents au RU ou Non-Résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, téléfax ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.



Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance.

- **Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants (i) par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance à condition qu'un de ses membres au moins soit Non-Résident au RU et Non-Résident aux US ou (ii) par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance suite à une décision prise à une réunion valablement convoquée.
- Art. 13. Sous délégation du Gérant ou du Conseil de Gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants à toute autre personne, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à deux gérants ou deux personnes agissant conjointement à condition qu'un de ces gérants ou personnes ne soit résidente ni au RU ni aux US ni est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

- Art. 14. Rémunération du/des Gérant(s). Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.
- **Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société sauf cas prévus aux articles 192 et 59 de la Loi.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par téléfax, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Art. 18. Responsabilités des Associés. Le(s) associé(s) ne sera/seront responsable(s) qu'à concurrence de son/leurs apports et cette responsabilité ne sera ni conjointe ni solidaire.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.



Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 21. Causes de Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.
- **Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124737/493.

(110143393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Toyama Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 147.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'asemblée générale ordinaire du 09/06/2011:

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.
- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signatures.

Référence de publication: 2011128041/16.

(110146246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.



Neovara European Mezzanine Partners 2003-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.709.

EXTRAIT

La société prend note des changements suivants:

- La dénomination et l'adresse de l'Actionnaire a été modifiée. L'actionnaire est dorénavant: Neovara European Mezzanine Partners 2003-C, L.P., avec son siège social à Century House, 16, Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes, enregistré auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 34909 et ce, depuis le 5 octobre 2010.
- L'adresse de M. Jean Lemaire, gérant, est désormais 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires en date du 29 juin 2011

- Reconduction des mandats de Monsieur Jean Lemaire, et Madame Petra Dunselman en tant que gérants, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128017/20.

(110146735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Neovara European Mezzanine Retail 2003-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.798.

EXTRAIT

La société prend note des changements suivants:

- La dénomination et l'adresse de l'Actionnaire ont été modifiées. L'actionnaire est dorénavant: Neovara European Mezzanine Fund 2003-A, L.P., avec son siège social à Century House, 16, Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes, enregistré auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 34877 et ce, depuis le 5 octobre 2010.
- L'adresse de M. Jean Lemaire, gérant, est désormais 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires en date du 29 juin 2011

- Reconduction des mandats de Monsieur Jean Lemaire, et Madame Petra Dunselman en tant que gérants, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128019/20.

(110146744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Lellig Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 140.759.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 mai 2011 que la société LELLIG IMMO S.A. transfère son siège social de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à compter du 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2011.

Référence de publication: 2011128855/13.

(110148822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.



Neovara European Mezzanine Retail 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.797.

EXTRAIT

La société prend note des changements suivants:

- La dénomination et l'adresse de l'Actionnaire a été modifiée. L'actionnaire est dorénavant: Neovara European Mezzanine Fund 2003-B, L.P., avec son siège social à Century House, 16, Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes, enregistré auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 34879 et ce, depuis le 5 octobre 2010.
- L'adresse de M. Jean Lemaire, gérant, est désormais 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires en date du 29 juin 2011

- Reconduction des mandats de Monsieur Jean Lemaire, et Madame Petra Dunselman, en tant que gérants, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128020/20.

(110146743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Kestrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 76.623.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2011128837/11.

(110148856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Klarolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Klarolux Investments S.àr.l.

Représentée par F. CECCARELLI

Référence de publication: 2011128839/12.

(110148598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

LICR S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.008.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128858/10.

(110148669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.



JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

Par résolutions signées en date du 14 septembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, de son mandat de gérant et de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Nigel Auger, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011128832/19.

(110148817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.532.026,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 90.563.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 20 juillet 2011, sous le numéro L110115907.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011128841/16.

(110148337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Joy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128831/9.

(110148356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

L'Hirondelle Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 1, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 135.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128843/9.

(110148738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.



Langgeluk B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.604.

Les comptes annuels au 30 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128845/9.

(110148747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Helarb Mécanuméric S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Helarb S.P.M., S.àr.l.).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.666.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HELARB INVESTMENTS S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and a share capital of fifteen thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 15,525), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.488 (the Sole Shareholder), represented by Laure Mersch, Attorney-at-law, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on August 12 th, 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing is the sole shareholder of HELARB S.P.M., S.à r.l., a private limited organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 92.666 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 28 th , 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 452 of April 25 th , 2003. The articles of association of the Company have been amended most recently on April 21 st , 2004, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations number 738 of July 19 th , 2004.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "Helarb Mécanuméric S.à r.l." and to subsequently amend Article 4 of the Company's articles of association:

" Art. 4. The Company will assume the name Helarb Mécanuméric S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert the following fourth paragraph in Article 19 in the Company's articles of association:

- "Art. 19. (paragraph 4). Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
- (i) the sole manager or managers draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the sole manager or managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the company's creditors are not threatened, taking the assets of the company.
- If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the company."



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by the issuance of five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and the same rights as the already existing shares and pays them up fully by a contribution in kind of part of a claim it holds against the Company. According to a certificate dated August 12 th , 2011 from the management of the Company, the contributed claim has a value of four hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 482,500) and is certain and due for payment without deduction (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable to the Company, in the amount of four hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 482,500.-), shall be allocated as follows:

- an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) shall be allocated to the share capital; and
- an amount of four hundred seventy thousand euro (EUR 470,000.-) shall be allocated to the share premium account.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on August 12 th , 2011 by the management of the Sole Shareholder and acknowledged as far as the valuation is concerned by the management of the Company. Such certificate states, inter alia, that the Receivable is freely transferrable and that the Receivable has an aggregate value of at least four hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 482,500.-).

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association to reflect the above resolution:

"Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative(s).

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HELARB INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et un capital social de quinze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 15.525), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.488 (l'Associé Unique), représenté par Laure Mersch, avocate, ayant son adresse professionnelle 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 août 2011.

La procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de HELARB S.P.M., S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.666 (la Société).

La Société a été constituée le 28 mars 2003 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 le 25 avril 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 avril 2004, suivant un acte de maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 738 du 19 juillet 2004.



L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Helarb Mécanuméric S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société:

«Art. 4. La société prend la dénomination de Helarb Mécanuméric S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un quatrième paragraphe à l'Article 19 des statuts de la Société:

- «Art. 19. (paragraphe 4). Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
- (i) des comptes intérimaires sont établis par le ou les gérants;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le ou les gérants dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la société.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire les cinq cents (500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient sur la Société. Conformément à un certificat de la gérance de la Société datée du 12 août 2011, la créance contribuée s'élève à un montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 482.500) et est certaine, liquide et exigible (la Créance).

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 482.500) est affecté comme suit:

- un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera affecté au compte de capital social; et
- un montant de quatre cent soixante-dix mille euros (EUR 470.000) sera affecté au compte de prime d'émission.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par un certificat émis en date du 12 août 2011 par la gérance de l'Associé Unique et cette évaluation a été reconnue et approuvée par la gérance de la Société. Ce certificat précise, entre autre, que la Créance est librement cessible et a une valeur au moins de quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 482.500).

Ce certificat, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

«Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique. Signé: L. Mersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2011. LAC/2011/38203. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124739/159.

(110143539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

La Grange Fleurie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 3, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 98.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128848/9.

(110148736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.050.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128854/9.

(110148765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Leo Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.949.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128856/9.

(110148776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

LG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 156.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128857/9.

(110148845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.), Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg G 49.

Le Conseil d'Administration, en ses séances des 12 février, 5 mars, 9 avril et 21 mai 2011, a renouvelé sa composition et celle du comité de direction comme suit:

Administrateurs également membres du Comité de Direction

- M ^e Jérôme CHEVRIER, notaire à F - 75012 Paris, 75 boulevard de Reuilly, né le 31 août 1946 à Boulogne-sur-Seine (F), Président d'honneur



- M ^e Mario MICCOLI, notaire à I 57125 Livorno, 13 Piazza Attias, né le 1 ^{er} janvier 1944 à San Gimignano (I), Président honoraire
- M ^e Michael BECKER, notaire à D- 01097 Dresde 17 Königstrasse, né le 26 novembre 1954 à Wolfsburg (D), Président honoraire
- M $^{\rm e}$ Sofia MOURATIDOU, notaire à GR 54623 Thessalonique, 34 rue de Miropoleos, née le 9 octobre 1949 à Thessalonique (GR), Présidente
- M ^e Alfonso RENTERIA AROCENA, notaire conservateur des hypothèques à E 48014 Bilbao, 24 avenue de Madariaga, 4° planta, né le 28 février 1959 à Vitoria (E), Vice-président
- M ^e Gabriele HATHALER, notaire à A 4020 Linz, Promenade 9, née le 12 juin 1972 à Kirchdorgfan der Krems (A), Vice-présidente
- M ^e Martine SCHAEFFER, notaire à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, née le 29 juin 1965 à Luxembourg (L), Trésorière
- M ^e Aude PATERNOSTER, notaire à B 6200 Châtelet (Châtelineau), 21, rue Lloyd George, née le 28 mai 1970 à Uccie (B), Secrétaire

Autres membres du Conseil d'Administration

Allemagne:

- M ^e Peter BÖSE, notaire honoraire, avocat à D 30175 Hanovre, 24 Seeihorststrasse, né le 22 juin 1934 à Hanovre (D)
- M ^e Eberhard KLEIN, notaire à D 66111 Sarrebruck, Neikestrasse, né le 5 juin 1948 à Völklingen (D) Autriche:
- M e Rudolf KAINDL, notaire à A- 1220 Vienne, 1/3 Donaustrasse, né le 11 juillet 1953 à Vienne (A)
- M ^e Franz LEOPOLD, notaire à A- 8010 Graz, 3 Postalozzistrasse, né le 15 novembre 1946 à Graz (A) Belgique:
- M ^e Bram VUYLSTEKE, notaire à B 3770 Riemst, 4 Op der Dries, né le 24 juillet 1969 à Louven (B) Croatie:
- M ^e Biserka CMRLEC-KISIC, notaire à HR 42000 Varazdin, 2, Mihanoviceva, née le 21 mars 1955 à Ivanez (HR) Espagne:
- M ^e José Manuel GARCIA COLLANTES, notaire à E 28009 Madrid, 87, Calle Alcalá, né le 1 ^{er} janvier 1954 à Madrid (E)
- M $^{\rm e}$ José Luis PERALES SANZ, notaire à E 08034 Barcelone, 584, 3 $^{\circ}$ Avenida Diagonal, né le 25 mai 1940 à Valence (E)

Estonie:

- M $^{\rm e}$ Lee JAETMA, notaire à EE 143 Tallinn, 8 Rävala pst 8, née le 13 mars 1978 à Tallinn (EE) France:
- M ^e Edmond GRESSER, notaire à F 67610 La Wantzenau, 9 rue de la Gare, né le 3 août 1954 à Forbach (F) Fyrom:
- M ^e Zlatko NIVOLOVSKI, notaire à FY Skopje, ul. Majakovski, 37-9, né le 26 octobre 1954 à Skope (FY) Grèce:
- M $^{\rm e}$ Athanasios A. DRAGIOS, notaire à GR 106768 Athènes, 56 Panepistimiou, né le 21 janvier 1970 à Serres (GR) Italie:
- M ^e Giuseppe RAMONDELLI, notaire à I 00186 Rome, 34 via dei Cestari, né le 22 décembre 1943 à Rome (I) Luxembourg:
- M ^e Karine REUTER, notaire à L 4761 Pétange, 9 rue de Luxembourg, née le 26 août 1969 à Esch/Alzette Pologne:
- M ^e Tomasz KOT, notaire à PL 31506 Cracovie, 9 Topolawa, né le 13 octobre 1966 à Yedrzeyow (PL) Royaume Uni;
- M ^e William B. Kennair, notaire à Londres WC2B 4JF, 95 Aldwych, né le 6 juin 1956 à Bishop Auckland (Durharn UK)

Russie

- M ^e Igor MEDVEDEV, notaire à RU - 6200026 Ekaterinbourg, 178B Ulitsa Lounatcharskogo, né le 17 novembre 1976 à Sverdlovsk URSS (aujourd'hui Ekaterinbourg - RU)



Suisse:

- M e Laurent BESSO, notaire à CH - 1005 Lausanne, 7, rue du Théâtre, né le 5 février 1965 à Bâle (CH) Le mandat de Maître Robert Anthony Duff URQUHART, administrateur-fondateur, n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour extrait conforme Martine SCHAEFFER Notaire

Référence de publication: 2011124752/69.

(110143469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Lighthouse Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 69.995.

Décision prise par la gérance en date du 1 er septembre 2011

Transfert du siège social de la société

La gérance a décidé de transférer le siège de la société avec effet au 1 er septembre 2011 d'anciennement 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg à maintenant 5, Avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 1 er septembre 2011.

Pour la société

Lighthouse Services S.à r.l.

Référence de publication: 2011128859/14.

(110148223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Lilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.538.

RECTIFICATIF

Mention Rectificative du bilan enregistré et déposé le 20/05/2011, et accepté au registre sous le N: L110078059 Le bilan modifié au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128860/12.

(110148157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

IRML, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 132.014.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of IRML, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated under the denomination of Mercuria Independent Risk solutions S.A. pursuant to a deed of notary Joëlle Baden on 6 September 2007 published in the Mémorial C number 2443 of 27 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 132.014. The Company's articles of incorporation have been amended several times and the last one on November 10, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2775 on December 16, 2010.

The extraordinary general meeting is declared open with Mrs Stephanie Sion, Administrative Assistant, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional address in Senningerberg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Stephanie Sion, prenamed.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:



(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) so as to raise it from its current amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) to an amount of four hundred twenty-five thousand euro (EUR 425,000-.) without issuing new shares, divided into one thousand (1,000) shares, without nominal value, by a contribution in cash of the existing shareholder;
 - 2. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to the foregoing resolution.
 - 3. Miscellaneous.
- (ii) That the sole shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy holder of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.
- (iii) The proxy of the represented sole shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and the sole share-holders represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.
- (v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) so as to raise it from its current amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) to an amount of four hundred twenty-five thousand euro (EUR 425,000.-) without issuing new shares, divided into one thousand (1,000) shares, without indication of a nominal value, by a contribution in cash of the Company's sole shareholder.

The amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

As a result, the first paragraph of the article 5 shall from now on read as follows:

" Art. 5.§1. The subscribed share capital is set at four hundred twenty-five thousand euro (EUR 425,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares without indication of a nominal value."

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at two thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix-onze, le trentième jour d'août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société IRML, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée sous la dénomination de Mercuria Independent Risk solutions S.A. suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2443 du 27 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.014. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 10 novembre 2010 publié au Mémorial C numéro 2775 du 16 décembre 2010.



L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Stephanie Sion, Administrative Assistant, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Stephanie Sion, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à un montant de quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission de nouvelles actions, par un apport en numéraire de l'actionnaire existant;
- 2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution proposée cidessus.
 - 3. Divers.
- (ii) L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.
- (iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- (v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-.) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à un montant de quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans mention de valeur nominale, sans émission de nouvelles actions, par un apport en numéraire de l'actionnaire unique de la Société.

Le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-.) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. §.1. La Société a un capital social de quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans mention de valeur nominale. »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stephanie Sion, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 août 2011. LAC/2011/38818. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124761/129.

(110143781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Luxavie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 152.731.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128864/10.

(110148640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

L14 Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128867/10.

(110148806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

M & G Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.436.

Le Bilan de liquidation au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour M & G ASSOCIATES S.A.

Fiduciaire FORIG SC

Référence de publication: 2011128868/12.

(110148355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A., Société Anonyme, (anc. Macquarie Capital S.A.).

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.295.

Les comptes annuels pour la période du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128871/12.

(110148756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Marathon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.675.

RECTIFICATIF

Il résulte d'une erreur matérielle que la publication déposée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 mars 2010 sous référence L100030988 a spécifié, de manière erronée, comme siège social de la Société: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.



La siège social de la Société est: L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Saphia Boudjani Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011128872/16.

(110148162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Prime Credit 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 163.274.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 23 August,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

AnaCap Credit Opportunities II Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Regency Court, Glategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WW, registered with the Guernsey Registry under the number 53828,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Prime Credit 1 S.àr.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition and the disposal of, the granting of and the retaining, by way of securitisation or otherwise, (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any assistance of any kind to the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the



Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at thirteen thousand British pounds (GBP 13,000.-) divided into thirteen thousand (13,000) shares, with a par value of one British pound (GBP 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.



Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.



Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of April of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.



Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number	Subscribed
	of shares	capital
		(GBP)
AnaCap Credit Opportunities II Limited,mentioned above	13,000	13,000
Total:	13,000	13,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.



Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:
- Ms Audrey Lewis, born in Glasgow, Scotland, United Kingdom, on 28 August 1968, with professional address at 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Hugo Neuman, born in Amsterdam, the Netherlands, on 21 October 1960, with professional address at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Alan Ridgway, born in Cork, Ireland, on 17 May 1965, residing at 58, Rue du Village, L-3311 Abweiler, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. Resolved that the registered office shall be at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. Resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilitélimitée), with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. B 65.477, as independent auditor (réviseurd'entreprises) of the Company for an unlimited period.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 23 août,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

AnaCapCreditOpportunities II Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Regency Court, Glategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WW, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53828,

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Prime Credit 1 S.àr.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition et la détention directe et indirecte de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'octroi et la détention par moyen de titrisation ou



tout autre moyen (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précédé, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (incluant les sociétés de personnes avec ou sans personnalité morale telles que les partnerships) dans lesquelles la Société détient une participation ou qui détiennent une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles desdites entreprises.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

L' objet de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées qui sont réservées aux sociétés qui ont une autorisation spécifique à cet effet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000,-) divisé en treize mille (13.000)parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.



- Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.
- **Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

- Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.
- Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions



contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour d'avril de chaque année, à onze heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.



Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre	Capital
	de parts	souscrit
	sociales	(GBP)
AnaCapCreditOpportunities II Limited, mentionnée ci-dessus	13.000	13.000,-
Total:	13.000	13.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
- Mme Audrey Lewis, née à Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni, le 28 août 1968, ayant son adresse professionnelle à 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Hugo Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle à 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Alan Ridgway, né à Cork, Irelande, le 17 mai 1965, demeurant à 58, Rue du Village, L-3311 Abweiler, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2) Fixation du siège social de la Société à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) Nomination de PricewaterhouseCoopers S.àr.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. B 65.477, comme réviseur d'entreprises de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KOCH, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37767. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124829/596.

(110143517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.



Meng Famille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Pedhakimou. Siège social: L-8140 Bridel, 96, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 150.531.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 13.09.2011, signée sous-seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société Meng Famille SARL ayant son siège social à L-8140 Bridel, 96, route de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.531, est désormais réparti comme suit:

Meigerhorn Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 116.098.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128873/9.

(110148763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Metal and Steel Privat Equity Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128875/10.

(110148402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Morgan Stanley Rhein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.448.

Par résolutions signées en date du 7 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Todd Russell Lee, avec adresse professionnelle au 1585, Broadway, NY10036 New York, USA, de son mandat de gérant de classe A avec effet au 21 juin 2011.

Nomination de Monsieur Jorge Iragorri Rizo, avec adresse professionnelle au 1585, Broadway, NY10036 New York, USA, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011128876/18.

(110148403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.



Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert. R.C.S. Luxembourg B 121.927.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 2 août 2011

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg Holding Sarl, Multiplex Malta 2 Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, Valleta, Malta, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C39888 que:

- il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que gérant A de la Société, Mr. Nicholas Howard Goodman, né le 6 octobre 1981 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 23 Hanover Square, London W1S 1|B.
- il a été accepté la démission de Mr. Richard Liao, ayant son adresse professionnelle au 23 Hanover Square, London W1S 1JB, pour l'exécution de son mandat de gérant A de la société jusqu'à ce jour;

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg Holding Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société; et
- Monsieur Nicholas Howard Goodman, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l.

Manager

Référence de publication: 2011128878/25.

(110148169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 127.250.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 2 août 2011

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, Multiplex Luxembourg Holding Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg sous le numéro B121.927 que:

- il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que gérant A de la Société, Mr. Nicholas Howard Goodman, né le 6 octobre 1981 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 23 Hanover Square, London W1S 1JB.
- il a été accepté la démission de Mr. Richard Liao, ayant son adresse professionnelle au 23 Hanover Square, London W1S 1JB, pour l'exécution de son mandat de gérant A de la société jusqu'à ce jour;

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société; et
- Monsieur Nicholas Howard Goodman, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l.

Manager

Référence de publication: 2011128879/25.

(110148170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.



Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.935.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 2 août 2011

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg 1 Sarl, Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg sous le numéro B127.250 que:

- il a été nommé, avec effet immédiat, en tant que gérant A de la Société, Mr. Nicholas Howard Goodman, né le 6 octobre 1981 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 23 Hanover Square, London W1S 1JB.
- il a été accepté la démission de Mr. Richard Liao, ayant son adresse professionnelle au 23 Hanover Square, London W1S 1JB, pour l'exécution de son mandat de gérant A de la société jusqu'à ce jour;

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg 1 Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société; et
- Monsieur Nicholas Howard Goodman, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.

Manager

Référence de publication: 2011128880/24.

(110148171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Muse Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach - Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 115.616.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUSE CONSULTING S.à.r.l.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011128881/12.

(110148313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.249.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011128882/11.

(110148851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société d'économie Générale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.631.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «Société d'économie Générale S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.631, constituée suivant acte reçu



par le notaire instrumentaire en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 102 du 16 janvier 2009.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Joseph DELREE, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

- I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.
- II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les trois cent quinze (315) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500.-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts;
- 2. Décision que les parts seront désormais toutes au porteur et modification du deuxième alinéa de l'articles 3 des statuts.
 - 3. Acceptation de la démission de Madame Ella SHILINA de son poste d'administrateur.
 - Décharge.
 - 4. Nomination d'un nouvel administrateur.
 - 5. Acceptation de la démission de Madame Dina ABAJA de son poste de commissaire aux comptes.
 - Décharge
 - 6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
 - 7. Adoption d'une version allemande des statuts.
 - 8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1 er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er . Alinéa 2. Le siège social est établi à Weiswampach».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que les parts seront désormais toutes au porteur.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Deuxième alinéa. Les actions sont toutes au porteur.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Ella SHILINA de son poste d'administrateur.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'éxécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Joseph Delrée, expert comptable, né à Soheit Tinlot en Belgique le 7 avril 1952, demeurant à 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.



Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Dina ABAJA de son poste de commissaire aux comptes. Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'éxécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Charles BUSSCHAERT, né le 12 janvier 1984 à Namur, avec adresse professionnelle au 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter une version allemande des statuts, qui en cas de divergence avec le texte français fera foi.

Ces statuts auront la teneur suivante:

" Art. 1. Es wird eine Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung Société d'économie Générale S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an allen kommerziellen, industriellen, finanziellen oder anderen luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an welchen sie eine Beteiligung hält jedwede Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren, sowie alle Aktivitäten und Operationen tätigen welche sich direkt oder indirekt auf ihren Zweck beziehen, ohne die fiskalischen Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 in Anspruch zu nehmen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck um diesen zu begünstigen.

Die Gesellschaft kann durch Erwerb, Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise Immobilien überall auf der Welt erwerben, sowie bewegliche Güter aller Art, und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und den Unternehmen jedwede Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren. Sie kann desweiteren Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art bestellen um diese Darlehen, Vorschüsse oder Garantien zu garantieren.

Die Gesellschaft kann, sowohl im In-als auch im Ausland Zweigstellen errichten.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausendfünfhundert Euro (31.500,- EUR), eingeteilt in dreihundertfünfzehn (315) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

Die Aktien sind alle Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Im Falle einer Kapitalerhöhung, haben die neuen Aktien dieselben Rechte wie die alten.

Art. 4. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Präsidenten und gegebenenfalls einen Vize-Präsidenten.

Sollte durch Demission, Tod oder jede andere Ursache die Position eines der durch die Hauptversammlung ernannten Verwaltungsratsmitglieder frei werden, haben die verbleibenden Mitglieder die Befugnis, das ausgeschiedene Verwaltungsratsmitglied durch die Kooptierung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds vorläufig zu ersetzen. In diesem Fall bestätigt die erste, auf das Ausscheiden des Verwaltungsratsmitglieds folgende Hauptversammlung die definitive Wahl.

Soweit anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass alle Aktien in der Hand eines einzigen Aktionärs vereinigt sind, kann die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eines beschränkt werden, welches nicht der einzige Aktionnär selbst sein muss.



Eine juristische Person kann Mitglied des Verwaltungsrats sein; sie hat einen ständigen Vertreter zu bestimmen, der sie im Rahmen ihrer Funktionen als Verwaltungsrat vertritt.

Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und haftet gleichermassen als wenn er diese Mission selbst ausüben würde, ohne Vorbehalt der solidarischen Verantwortung der juristischen Person die er vertritt. Letztere kann ihren Vertreter nur zurückrufen indem sie gleichzeitig sinen Nachfolger bestimmt.

Die Ernennung und das Ausscheiden des ständigen Vertreters unterliegt den gleichen Bestimmungen betreffend die Bekanntmachung wie wenn er das Amt selbst ausüben würde.

Die Verwaltungsratmitglieder sowie alle Personen die an den Beratungen teilnehmen sind daran gehalten, selbst nach Ende ihres Mandates, die Informationen über die anonyme Gesellschaft welche ihnen bekannt sind nicht zu veröffentlichen und deren Veröffentlichung der Gesellschaft schaden könnte, mit Ausnahme des Falls wo eine solche Veröffentlichung gefordert oder erlaubt ist durch das Gesetz oder ein Reglement betreffend die anonymen Gesellschaften oder im öffentlichen Interesse.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet, oder durch die Einzelunterschrift jeder Person der der Verwaltungsrat diese delegiert hat. Wenn, aufgrund von Artikel 51 des Gesetzes, der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters verpflichtet. Wenn die Verwaltungsratsmitglieder ein Dokument im Namen der Gesellschaft unterzeichnen muss ihre Unterschrift von der Bemerkung gefolgt sein dass sie im Namen der Gesellschaft unterschreiben.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme derjenigen welche die Satzung der Generalversammlung vorbehalten. In Demgemäss ist der Verwaltungsrat nicht ermächtigt um Immobilien und Beteiligungen der Gesellschaft teilweise oder ganz zu veräussern oder in Garantie zu geben. Infolgesedden sind die Veräusseung und die Bestellung in Garantie der Immobilien und Beteiligungen der Gesellschaft der Generalversammlung vorbehalten welche nach den Modaltäten für die Änderung der Satzung Anwendung finden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

- Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Juni um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Unter der Berücksichtigung der im Gesetz enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.



Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. DELREE, C. PETIT, R. THILL et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2011. LAC/2011/38793. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124867/180.

(110143860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.249.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2011128883/11.

(110148852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Magenta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.240.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128884/10.

(110148719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Mala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.158.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128887/9.

(110148775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Multiple Enterprises Association International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 37.095.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28/05/1991 Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011128907/11.

(110148184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck